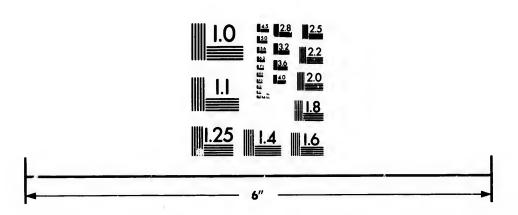


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.					L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vus bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués cl-dessous.					détails ies du modifier jer une
	Coloured covers Couverture de co					Coloured pages/ Pages de couleur				
	Covers damaged Couverture endo					Pages da Pages en	maged/ dommage	ies		
	Covers restored Couverture resta						stored and staurées e			
	Cover title missi Le titre de couve				V		scoloured colorées,			
	Coloured maps/ Cartes géograph	iques en couleur				Pages de Pages dé				
	Coloured ink (i.e Encre de couleur					Showthr Transpar	_			
	Coloured plates : Planches et/ou i						of print va négale de		ion	
	Bound with othe Relié avec d'autr						suppleme d du mate			re
	Tight binding ma along interior ma Lareliure serrée distortion le long Blank leaves add	argin/ peut causer de g de la marge int	l'ombre ou térieure	de la		Pages wislips, tiss	tion availa ition dispo nolly or pa sues, etc., se best po	onible artially ob have bee	n refilme	•
	appear within th have been omitt il se peut que ce lors d'une restau mais, lorsque ce pas été filmées.	e text. Wheneve ed from filming, rtaines pages bl ration apparaiss	r possible, , anches ajo ent dans le	these utées texte,		Les page obscurcie etc., ont	s totalemo es par un été filmée a meilleuro	ent ou par feuillet d'e es à nouve	rtielleme: errata, ur eau de fa	ne pelure,
	Additional comm Commentaires s									
	item is filmed at ocument est film				sous.					
10X	14	IX	18X	<u> </u>	22X	 	26X	1 - 1 -	30X	
	12X	16X		20X		24X		28X		32X

The c

The i

Original begind the lasion, other first sion, or ill

The shall TINU which

Map diffe entir begin right requ meti The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microficha shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en confermité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés an commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.

Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivents illustrent la méthode.

1	2	3
---	---	---

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

pelure,

errata to

étails s du nodifier

r une

ilmage

on à

32X



ALMANACH

QUEBEC,

POUR

L'ANNÉE

M,DCC,LXXXV.



A Q U E B E C: Chez Guillaume Brown, sur la Grande Côte. EPOQUES pour l'Année 1785.

N compte depuis la création du Monde jusqu'à la venue de Jusus Christ, 4001 ans.

Depuis le Déluge universel jusqu'à présent,

Depuis la Naissance de N. S. Jesus Christ,

1785.

Depuis la correction du Calendrier Grégo-

rien, 203 ans.

Et du Regne de GEORGE III. Roi de la Grande-Bretagne, &c. 25 ans.

COMPOST ECCLESIASTIQUE.

Nombre d'Or, 19. Epacte, 18. Cicle Solaire, 2. Lettre Dominic. B. Indiction, 3. Let. du Martirologe, t.

FETES MOBILES.

Septuagésime le 23 Janvier.
Cendres le 9 Fevrier.
Pâque le 27 Mars.
Rogations les 1, 3 et 4 Mai.
Ascension le 5 Mai.
Pentecôte le 15 Mai.
Trinité le 22 Mai.
Fête-Dicu le 26 Mai.
Avent le 27 Novembre.

Les QUATRE TEMS.

Les 16. 18. 19. Fev. | Les 21. 23. 24. Sept. Les 18. 20. 21. Mai. | Les 14. 16. 17. Dec.

785. Les Douze Signes du Zodiaque. u Monde

T Le Bélier, Aries.

& Le Taureau, Taurus.

II Les Gémeaux, Gemini.

DE L'Ecrevisse, Cancer.

Ω Le Lion, Lio.

m La Vierge, Virgo.

La Balance, Libra.

m Le Scorpion, Scorpio.

Le Sagitaire, Sagittarius.

19 Le Capricorne, Capricornus.

E Verseau, Aquarius.

* Les Poissons, Pisces.

Les SEPT PLANE'TES.

Saturne.

Jupiter. 4

Mars. 3

Le Soleil.

Venus.

Mercure.

La Lune.

FIGURES des LUNAISONS.

Nouvelle Lune

O Pleine Lune.

D. Premier Quartier.

Dernier Quartier.

Commencement des QUATRE SAISONS.

Le Printems le 20 Mars à oh. 11m. Matin.

L'Eté le 20 Juin à 9h. 54m. Soir.

L'Automne le 22 Septembre à 9h. 38m. Matin.

L'Hiver le 21 Decembre à 4h. 1m. Matin.

1. Sept. 7. Dec.

ift, 4001

à présent,

us Christ,

er Grégo-

Roi de la

IQUE.

rologe, t.

ic.

18.

B.

.

ECLIPSES.

Il n'y aura cette Année aucune ECLIPSE visible à Quebec.

EXPLICATION du CALENDRIER.

La premiere Colonne contient les jours du Mois; la seconde les Fêtes; et la troisie-me le Lever et Coucher du Soleil: Consequemment la premiere ligne du mois de Janvier se lira ainsi: premier jour du Mois,—Circoncisson.—le Soleil se leve à 7 heures 44 minutes, et se couche à 44 minutes avant 5 heures.

N. B. Dans la Colonne des Fêtes le mot Vigile ne designe que l'Office, et non le Jeune ou l'Abstinence.

II ? La lettre M précédée de deux points signifie qu'on fait mémoire de quelques Saints. Jo
I CIRCO
B Octave
3 Octave
4 Octave
5 De la
6 EPIPI

8 B 1. aps

II

13 Octav 14 Hilai 15 Paul

B 2. N 17 Anto 18 Chair

20 Fabi 21 Agni

B SEP 24 Tim

25 Con 26 Poli

27 Jean 28 Mar

29 Frai B SEX

31 Pie

cune

jours

oisieuemier se

rconutes,

es le

ints

5.

1				IIm.		
	Le	IO à	10h	. 56m	. dı	Soir.
D	Le	18 à	oh.	46m.	du	Matin
0	Le:	25 à	3h.	43m.	du	Matin.

Jo	F. E. T E . S.	LOC
* : I	CIRCONCISION.	7 44
	Octave Etienne2M.	7 44
	Octave JeanIM.	7 43
4	Octave Innocens.	7 42
5	De la Vigile 1M.	7 42
	EPIPHANIE. Octave.	7 41
78		7 40
		7 40 7 39 7 38 7 37 7 36
	1. après l'EpiphanieIM.	7 39
10	- L	7 38
II	1 M.	7 37
12	1.3	7 36
13	Octave Epiphanie.	7.35
14	Hilaire 1M.	7 34
	Paul hermite IM.	7 33
B	2. NOM DE JESUSM.	7 32
17	Antoine.	7 31
	Chaire S. Pierre Rome 2M Naiff. de la	7 30
	Canut IM. [Reine.	7 29
	Fabien, &c.	7 .27
	Agnès.	7 26
22	Vincent, &c. m du 3 Dim.	7.25
	SEPTUAGESIME. M.	7 24
	Timothée.	7 23
25	Conv. PaulIM.	7 21 7 20 7 19
26	Policarpe.	7 20
27	Jean Chrysost. P. Aug. Frederic ne	7 19
	Marcel 1 M.	7 17
	François de Sales.	7 16
B	SEXAGESIME. Roj C. mart.	7 14
31	Pierre Nolasc.	7 13

FEVRIER a XXVIII Jours.

1	Le 2	à 7h.	42m.	du	Matin.
Õ	Le 9	à 7h.	46m.	du	Matin.
11	Len	6 à 6h	. 27 m	- di	Soir.

① Le 23 à 9h 52m. du Soir.

FETES.	ILOC
Ignace.	7 12 5
FURIFICATION.	7 10 5
RaimondIM.	
André Corfin.	7 7 5
	7 7 5 7 6 5
QUINQUAGESIME. S. Purif.	7 9 5 7 6 5 7 6 5 7 4 5 7 3 5 7 1 5 6 5 8 6
	7 4 5 7 3 5 7 1 5
Romualde. I Jean de Matha.	7 1 5
Les CENDRES M.	7.0
Scholastique. M	6 58 6
Martine M.	7 0 5 6 58 6 6 57 6 6 55 6
	6 55 6
I. DU CAREME.	16 52 6
m.	6 52 6
aM.	6 50 6
4 Tems.	6 48 6
	6 47 6
4 Tems. M	6 45 6
4 Tems.	6 44 6
2. du Carême. Sol. Matthias.	6 42 6
or and a second of the second	6 40 6
Chaire St. Pierre à Ant2M.	6 39 6
IM. Pr. 08.	né. 6 37 6
Matthias YM. Pr. Ad. Fred	
	6 34 6
	6 32 6
3. du Carême.	6 30 6
,	6 29 6

Tho Jean Frai 40

Gré De

B 14. 15: 16 17 18 19 B

An Pa No Jo R

29 30 31

MARS a XXXI Jours.

1	Le	3	à.	3h,	55m.	du	Soir.
-		-	. 1		.6 -	4.	. 6 -1-

- Le 10 à 4h. 46m. du Soir.
 D Le 17 à 9h. 9m. du Matin.
 Le 25 à 4h. 50m. du Soir.

Jo F E T E S.	ILOC
St. David.	6 25 6
2	6 24 6
Casimire2M. 5 B 4. du Carême.	6 22 6
4 Casimire2M.	6 20.6
5	6 19 6
7 Thomas d'Aquin2M	6 15 6
1	6 13 6
9 Françoise .M.	
10 40 MartirsM.	
B De la RASSION.	6 7 6 6 5 6 6 3 6
4	6 3 6
5:	6 2 6
6 Anniverfaire Confect. Evêque.	6 0 6
7 Patrice. Me	5 58 7
8 N. D. de PitiéM	
9 JosephM.	5 57 7
B RAMEAUX. Sol. sofeph.	5 54 7
Jour et nuit égaux.	5 52 7
2	5 50 7
3	5 48 7
4 Jeudi Saint.	5 47 7
5 Vendredi Saint.	5 45 7
6 Samedi Saint.	5 43 7
B PAQUES. Ostave.	5 42 7
.8	5 40 7
9	5 40 7 5 38 7
0	5 37 7
T.	5 35 7

AVRIL a XXX Jours.

(Le	2 à	10h.	14m.	du	Soir.
-	-				-	

4	Ta	^	3	-h	45m.	J	Cai-
-		9	a	/ 11 .	45000	uu	2011

D Le 17 à 3h. 4m. du Matin.
O Le 24 à 11h. 6m. du Matin.

Jo	F E T I	E S.	LOC
1	104		5 34 7
2 B	0		5 34 7 5 32 7 5 30 7 5 28 7 5 27 7
	Quasimodo. Isidore.		5 30 7
4	Vincent Ferrier.	1	5 28 7 5 27 7
6	ANNONCIATION.		5 27 7
	Benoist.		5 24 7
7 8	François de Paule.		5 22 7
	De la Ste. Vierge.		5 20 7
. 9 B	2.		5 19 7
11	Léon.		5 19 7 5 17 7 5 15 7
12			5 15 7
13	Herménégilde.		5 14 7
14	Tiburce, &c.		5 12 7
15	D 1 C: 37		5 14 7 5 12 7 5 11 7 5 9 7 5 7 7
16	De la Ste. Vierge.	. 17	5 9.7
*B	3. STE. FAMILLE.	••2M•.	5 7 7 5 6 7
19			5 6 7
20			5 4 7 5 3 7 5 1 7
	Anselme.	J	5 1 7
22	Sotere, &c.		5 0 7
23	George.		5 4 7 5 3 7 5 1 7 5 0 7 4 58 8
B	4.		4 57 8
	Marc. Abstin. Process.	P. Mary née.	4 55 8
26	Clet et Marcellin.	1	4 54 8
27	771. 1		5 0 7 4 58 8 4 57 8 4 55 8 4 54 8 4 51 8 4 51 8 4 49 8 4 48 8
28	Vital.		4 51 8
	Pierre Mart.		4 49 8
30	Catherine de Sienne.		4 48 8

Le 1
Le 8
Le 1
Le 8
Le 1
Le 2

Jo Le 2

Jo Star Ross

7 B 6 Gran

11 12 13 14 B 19

20 14 4 T P

21 24 25 F

22 28 B

31

MAI a XXXI Jours.

A		I	à	6h.	I	4π.	du	M	fatin	.]
									Mat	
_	_					-				

D Le 16 à 2h. om. du Soir.
O Le 23 à 10h. 58m. du Mat.

(Le 30 à oh. 23m. du Soir.

\simeq	J	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Jo	F E T E S.	LOC
B	5. Phillipe et Jacques. M	4 46 8
2	Rogat. Athanafe 1M	4 45 8
3	Rogat. Invent. Ste. Croix1M.	4 43 8
4	Royat, Monique,IM.	4 42 8
5	ASCENSION. Octave.	4 41 8
6	Jean Porte Latine M. Siege leve.	4 40 8
7	Stanislas M.	4 38 8
B	6. Aparition St. Michel2M.	4 37 8
9	Gregoire Naz 1M.	4 35 8
	Antonin2M.	4 34 8
II.	R. Control of the Con	4 33 8
12	Octave de l'Ascension.	4 31 8
13	Nérée, &cIM.	4 30 8
14	Jeuns. De la Vigile 1M.	4 29 8
	PENTECOTE. Ostave.	4 28 8
16	, .	4 27 8
17		4 25 8
	4 Tems.	4 24 8
1.9		4 23 8
	4 Tems.	4 22 8
	4 Tems.	4 21 8
	TRINITE M. Princesse Eliz. née.	4 20 8
	Pie V.	4 19 8
	Pierre Celestin.	4 18 8
	Grégoire VII M.	4 17 8
2.6	FETE DIEU. Octave.	4 16 8
27	1M.	4 16 8
2.8		4 15 8
B	2. ,IM. Roi Ch. II. reft.	4 14 8
30		4 13 8
31		14 12 8
•	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	,

JUIN a XXX Jours.

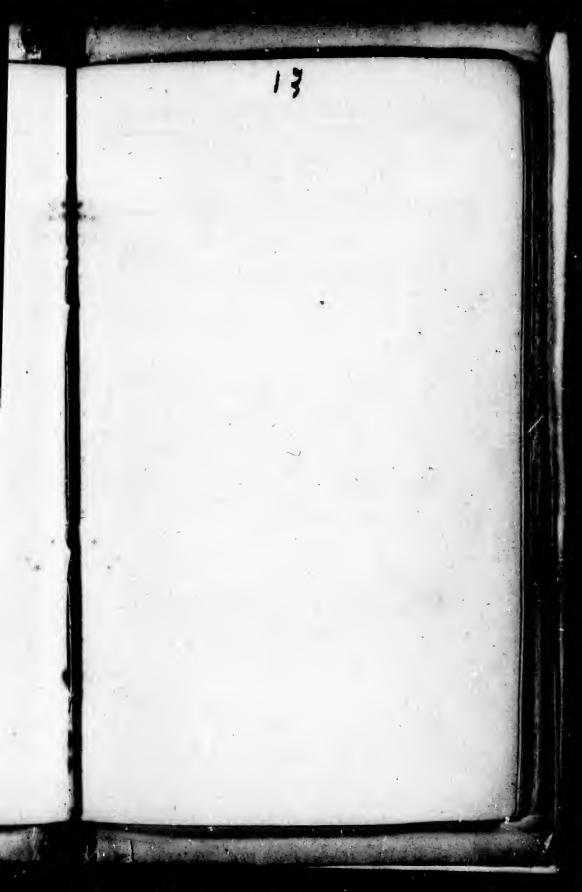
•	Le	7 à	8h. 4	.8m.	du l	Matin.
D						Soir.
ā	Le	22	à sh.	26m.	du	Matin

(Le 29 à 2h. 55m. du Matin.

FETES.	ILO
1 (4 12
2 OCTAVE Fête-DieuM.	4 11
3 Phillipe de Néri	4 10
Ubalde. Roi GEORGE III. né. B 3. Pr. Ernest Augustus né.	4 10
	4 9
6 Norbert.	4 8
7 Venant. 3 Bernardin.	4 8
	4 7
9 Madeleine de Pazzis1M.	4 .7
o Marguérite. Pre. Amelia Sopbia née.	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
1 Barnabé.	4 6
B 4. Jean à Facundo2M.	4 6
3 Antoine de Pade.	4 6
4 Bafile.	4 5
5 Vite, &c.	4 5
6	4 5
7	4 5
8 De la Ste. Vierge M.	4 5
B 5 IM.	4 5
Julienne IM.	4 5
Plus long jour.	4 5
2 Paulin.	4 5
3 De la Vigile.	4 .5
4 JEAN BAPTISTE.	4 5 4 5 4 5 4 6 4 6
5 Jeune.	4 6
6. Jean & Paul. S. J. B2M.	4 6
	4 6
Jeune. Léon2M.	4 6
PIERRE & PAUL. Octave.	4 7
Comm. St. Paul2M.	4 7

41.11





90

Eli De 8. VI Je ABC HN 9.A VM PM AIJ APR

JUILLET a XXXI Jours.

•	Le	6	à	on.	12m.	du	Soir.
---	----	---	---	-----	------	----	-------

D	Le	15	à	oh.	27m,	du	Matin.
_			-		-/,		

O Le 21 à 5h. 58m. du Soir. (Le 28 à 4h. 11m. du Matin.

Jo	FETES.	LOC
1	Octave. Jean Baptiste 1M.	4 8 8
2	Visitation2M.	4 8 8 4 8 8 4 9 8 4 9 8
B	7 1M. Cannicule commence.	4 9 8
4	*	4 9 8
4 5 6		4 10 8
	Octave Apôtres.	4 10 8
78		4. FI 8
8	Elizabeth.	4 12 8
9 B	De la Ste. Vierge.	4. 13 8
B	8. DEDICACE Octave 1M.	4 13 8
II	VII Freres Martyrs 2M.	4 14 8
12	Jean Gualbert2M.	4 13 8 4 14 8 4 15 8 4 16 8 4 17 8 4 18 8
13	Anaclet IM.	4 16 8
14	Bonaventure 1M.	4 17 8
	Henri1M.	4 18 8
	N. D. du Mont Carmel 1M.	4 18 8
B	9. OA. Dédicace Sol. Jacq 1M.	4 20 8
18	Alexis1M.	4 20 8
19	Vincent de Paul.	4 22 8
	Margueritte.	4 23 8 4 24 8
		4 24 8
42	Praxede. Marie Madeleine	4 25 8
	Appolinaire2M.	4 26 8
	Io. Sol. AnneM.	4 27 8
	Jacques 1 M.	4 28 8
	Anne.	4 29 8
	Pentaléon.	4 20 8
	Nazaire, &c.	4 32 8
29	Warthe IM.	4 32 8 4 33 8
30	De la Ste. Vierge 1M.	4 34 8
B	ii. IgnaceiM.	4 36 8

AOUST a XXXI Jours.

•	Le 4 à	10h.	37m.	du	Soir.
D	Le 13	à zh.	33m.	du	Matin.
0	Le 20	à ob.	58m.	du	Matin.
					Matin.

o	FETES.	LOC
	Pierre aux Liens2M.	4 37 4 38
	Etienne.	4 38
3	Invent, Etienne.	4 40
4	Dominique.	4 41
5	N. D. des Neiges. Jeune. Transfiguration IM.	4 42
6	Jeune. Transfiguration 1M.	4 44
	12. Cajetan. Sol. Laur2M.	4 4.5
	Cyriac, &c.	4 47
	De la Vigile.	4 48
0	Laurent. Octave.	4 49
I	IM. Connisule fin.	4 51 8
2	Claire IM. Pr. de Gal. né.	4 52
	Jeune2M.	4 54
	132M.	4 55
	ASSOMPTION. Octave.	4 57
-	Hyacinthe2M. Pr. Fred. ne.	4 59
7	Octave. Laurent	5 0
8	m.	5 3
9	n s	5 3
0	Bernard 1M.	5 5 5 6 5 8
	14. Joach. Sol. Bar 2M. Pr. G. Hen. né	5 6
2	Octave Affomp 1M.	5 6
3	Phillipe Benitié iM.	5 91
	Barthelemi.	5. 11
	Louis.	5 12
6	Zéphyrin.	5 14
	De la Ste. Vierge.	5 16
B	15. Augustin. Sol. Louis 2M.	5 14 5 16 5 17 5 19
9	Décol. J. Bapt 1M.	5 19
0	Rose de Lima 1M.	5 21
1,	Raimond Nonnat.	5:22 2

SEP

Jul 2 3 B 56 78 9 10 B 12 13 14 15 16 17 B 19 20 21 22 23 24 B 26 27 8 29 30 FET Etic De 1 16. Lau Nat Nic 17. ExiOE Co Still 18 Ja Eu 4 TI 4 4 19 Co Co V M Je

SEPTEMBRE a XXX Jours.

	1	_	2	- 1			١	0 -:-
•	TG	3	a	In.	37	m.c	u	Soir.

- D Le 11 à oh. 15m, du Soire.

 O Le 18 à 11h. 47m, du Matin.

 (Le 25 à 9h. 30m, du Matin.

Juj	$F E T \cdot F \cdot S_{\bullet} \cdot \cdot \cdot$	T O C
WI.	FETE DU SACERDOCE.	5 24 7
2	Etienne.	5 25 7
43	De la Ste. Vierge.	5 27 7
13 B	16. S. S. M. M. Flavien, &c.	5 28.7
5	Laurent Justinien.	5 30 7
	• •	5 32 7
78.	. 1	5 33 7
8.	Nativité. Octave 1M.	5 35 7
9	ıM.	5 37 7
10	Nicolas Tolentin M.	5 38 7
B	17. Nom de Marie. Sol. Nat2M.	5 40 7
12		5 42 7
13		5 43 7
14	Exaltation Ste. Croix 1M.	5 45 7
15	Oct. Nativité IM.	5 47 7
16	Corneille et Cyprien 1M.	5 48 7
17	Stig. François.	5 50 7
B	18. Sol. Mathieu.	5 52 7
19	Janvier, &c.	5 53 7
20		5 55 7
21	4 Tems. Mathieu rM.	5 57 7
22	Thomas de Ville-neuve TM.	5 58 7
23	4 Tems. Lin 2 M. GEO. III couron le 22.	
24		6 2 6
B	19. Solem. Michel.	6 3 6
26	1 - 90	6 5 6
	Côme, &c.	6 7 6
	Vinceslas.	6 8 6
29		6 10 6
30		6 12 6

OCTOBRE a XXXI Jours.

	Le	3 à'	5h. 3	ım. dı	M	latin.
D	Le	10	8 ls.	31m.	du	Soir.
						Matin.
						Matin.

FETES.	LOG
I Rémi.	6 13
B 20. Solem. Rosaire 1M	6 15
3 Anges Gardiens	6 17
4 François d'Assise.	6 18
5 Placide, &cc. 6 Bruno.	6 20
6 Bruno.	6 22 6
7 Marc1M 8 Brigitte.	6 23
	6 25
B 21.	6 27 6
o François de Borgias.	0 28
I. Denys, &c.	6 30 6 6 32 6 6 35 6
2.	6 32
3 Edouard.	6 33,
1 Calixte.	6 35 6
Therese.	10 70
3 22.	6 38
Hedwidge.	6 40
Luc.	6 41
Pierre d'Alcantara.	6 43
D	6 44
Hilarion1M	6 46
De la Ste. Vierge.	6 48 6
23. N. D. de VICTOIREM	6 49
	6 51 6
Chrisante, &c. Ina. GEO: III.	6 52 6
Evariste. GEO: III. proclamé.	6 54 6
7 De la Vigile.	6:56 6
Simon et Jude.	6 57 6
Jeune. De la Ste. Vierge.	6 59 6
24. Sol. Simon, &c.	7 0 5
Jeune. De la Vigile.	7 2 5

IRS.

NOV

Jo 1 2 TOU Trépa 345B 78 910 Char

25.

8 Oct.
9 Dédic 10 Andri 11 Mart 12 Mart 12 Dida 14 Gert 11

14 15 16

Grég Dédi Eliz 27. Prél Ceci Clér Jear Cat Feu 21 22 23 24 25 26 B

Me An 29 30

NOVEMBRE a XXX Jours.

					0 .
Le, I	2	10h.	29m.	du	501r.

- D Le 9 à 7h. 23m. du Matin.

 O Le 16 à 4h. 40m. du Matin.

 (Le 23 à 11h. 9m. Soir.

Jo	F E T E S.	LOC
1	TOUSSAINT. Octave.	7 3 5
2	Trépassés. Prince Edouard ne.	7 5:5
3	Pre. Saphia née.	7 6 5
4	Charles2M	7 8 5
5		7 9 4
5 B	25IM	7 1114
	Duc de Cumb. né.	7 12 4
7 8	Oct. Touff IM Pre, Aug. Sophia née.	7 13 5
9	Dédic. Basilic. Sauv	7 15 5
10	André Avellin.	7 16 5
11	Martin xM &	7.37.5
12	Martin Pape.	7 19 5
B	26.	7 20 5
14	Didace.	7 21 5
15		7 22 5
16		7 24 5
17	Grégoire Thaumaturge.	7 25 5
18	Dédic. Basilic. Pierre.	7.26.5
19	Elizabeth1M	7 27 5
B	27. &c. Sol. André, &c.	7 28 5
21	Présentation.	7-30 5
22	Cecile.	7 30 5
23	Clément, r M	7-32-5
24	Jean de la Croix 1M Duc de Gloucest, né.	7 33 5
25	Catherine.	7 34 5
26	Jeune. De la Ste. Vierge IM	7 35 5
B	1. De l'Avent.	7 36 5
28		7 36 5
29	Meffe de la Vigile2M	7 33 5 7 34 5 7 35 5 7 36 5 7 36 5 7 37 5
		7 38 5
30	41 2 27A 6	7 38 5

DECEMBRE a XXXI Jours.

0	Le 1 à 5h. 57m. du Mat.
	Le 8 à 1h. 43m. du Soir.
	Le 15à6h. 12m.du Soir.
	Lagas ch am du Mat

Le 31 à 11h. 49m. du Matin.

-				-
(Jo($F E T E S_{\bullet}$	L	0	Ĉ
T	the state of the s	7	39	-5
2	Bibiane	7	-	5
: 3	François Xavier 1M	7	40	-
77	a Colom Francis Vanion -M	7		5
5	Pierre Chrifologue2M Nicolas1M		42	5
6	Nicolas IM		42	5
7	Ambroise	-	43	5
Ś	CONCEPTION. Octave 1M		43	5
9	1		44	
10		1		5
	ıM		45	5
	Damase2M	144	45	5
	Luce2M		45	5
7.3	. cr'		46	5
5 T	Octave Conception1M		46	5
± 5	4 Tems. EusebeIM		46	5
777	4 Tems.	_	46	5
B	4. Solem. Thomas.		46	5
19	•			5
19	Messe de la Vigile M p. c. jour.		46	5
21		1 -	46	5
22	1 Modifiant , et al.		46	
23	Jeune. De la Vigile.		46 46	
24 B	NOEL Ostave.		46	5
_	ETIENNE. Octave 1M		46	5
26	JEAN. Octave2M	17		5
			46	5
28		7	45	5
	Thomas4M	1	45	5
30	Du Dim. dans l'Oct4M	7		5
3 I	Sylvefire4M	7	44	5

URS h. 49m.

Pour le l' Pour le l' Charle Franç Les paro Cap St. Roc, Kam au-de St. Ang Anne les pa Chateau La Peti Ebou la M Ste. M. B. St. d'Or de B Paroiss St. Pointe Jacq les (pour Sud Ste. A Cap du Piei Sud

Kamo St. Ni

St.

Siele des notaines

DISTRICT DE QUEBEC. Pour les paroisses de Beaumont, St. ? F. Riverin. Pour le District. François, St. Pierre et St. Thomas, Les paroisses de Cap St. Ignace, L. C. de Conscient "I'llet, St. Jean et St. Roc, dit St. Aubin. Cap St. Ignace, St. Jean, l'Islet, St. 7 Roc, Ste. Anne, Riviere Ouelle, Kamouraska, et les autres paroisses Louis Cazes. au-dessous. St. Ange Gardien, Chateau Riché, S. Anne, St. Joachim, St. Ferrol, et Ant. Crespin les paroisses de l'Isle d'Orleans, 13 - A. Crepin, junr. Chateau Riché, ----La Petite Riviere, la Baye St. Paul, les Eboulemens, l'Ise aux Coudres, et > Jean Neron. la Malbaye, Ste. Marie, St. Joseph, St. François, N. Beauce, paroisses Pointe Levy, St. Nicolas, les paroisses de l'Iste Louis Miray. d'Orleans et celles de la Seigneurie de Beauport et Gauderville, Paroisses de Charlesbourg, Lorette et 7. B. Panet St. Augustin, Pointe aux Trembles, les Ecureuils, Jacques Cartier, Deschambault et les Grondines au Nord du fleuve, et \ JeanPerrault pour Ste. Croix et Lotbiniere au Sud du dit fleuve, Ste. Anne, Batiscan, Champlain et Cap la Madeleine du côté du Nord C. Levrard. du fleuve, et pour St. Jean, St. Pierre les Becquets et Gentilly, au Sud du dit fleuve, - Jacques Colin. Kamouraska, Rimouski inclus, St. Nicolas, St. Antoine, Lotbiniere et > Joseph Cadet St. Jean au Sud du fleuve,

24 DISTRICT DE MONTREAL.

Jean Delille, dais! François Le Guay, Jean Gerbrand Beek, Antoine Grize, ? Louis Joseph Souprat, Montreal, Barthelemi Faribault, Ville et District de Monfr. Maillet, Edmonde Henry, 7. Burke, Pierre Remy Gagne, Louis Charles Foucher, Riviere Chambly, - Marin Jebanne

Varennes, Vercheres et Contrecœur, P.C. Duvernay. Seigneurie de la prairie la Madeleine, Pierre Lalanne, Baye de Nicolet, St. François, Ya- Antoine Robin. maska et Sorel,

Isle Jesus, Terrebonne, la Chenaye, Jacques Dufaut Mille Isles et Riviere du Chêne,

Soulange, Vaudreuil, Isle Perrot, Chateauguay et Ste; Anne,

Seigneuries de Rouville, de Lorme, C. E. le Têtu.

Belæil et St. Charles, L'Assomption et dependances, - Saupin.

Boucherville, - François Racicot. Boucherville.

Pour les paroisses au Sud du fleuve de Chateauguay à Sorel, la baronie de Lon- Mich Gaucelin Gaucher.

gueuil incluse, mais la seigneurie de Belæil exceptée.

Machiche, Riviere du Loup, Pointe du Lac, Masqui- Benoit Le Roi. nongé et l'Ormière,

St. Ours, St. Denis et St. Charles, > Charles Porlier. Riviere Chambly,

OFFI

THOMA Thomas Mr. Lau

Mr. Pet James T

William Phillipe Mr. Jea

Felix O OF: HUGUI

Poste Mr. E. Mr. Sam

Mr. Lou N.B.

les Lundis dits endro

TAXI POSTE None d

des E Par la

ceux qui à Québe donnance

DeQuéb Lo

(a) L Juges d chereté d

OFFICIERS

Joseph Gabrion.

L. L. Chalons, fils.

25

OFFICIERS de la DOUANE dans la Provinci de QUEBEC.

> Commis.

THOMAS AINSLIE, Ecuier, Colletteur.

Thomas Scott, Ecuier, Contrôleur.

Mr. Lauchlin Smith,

Mr. Peter Mills,

James Todd,

William Carey,

Phillipe Loch, Ecuier, Inspecteur à Montréal.

Mr. Jean Gerbrand Beek, Visiteur à Montréal.

Felix O'Hara, Ecuier, Député-collecteur à Gaspé.

OFFICIERS du BURRAU de la POSTE. HUGUES FINLAY, Ecuier, Directeur-général de la

Poste pour la Province de Québec. Mr. E. Edwards, Député à Montréal.

Mr. Samuel Sills, Député aux Trois-Rivieres.

Mr. Louis Aimé, Député à Berthier.

N. B. Le Courier part de Québec, et de Montréal tous les Lundis et Jeudis à quatre beures après midi, et arrive aux dits endroits tous les Mercredis et Samedis, si le tems le permet.

TAXE des PRIX à payer, et DISTANCES de Poste en Poste entre Quebec et Montreal.

Noms des Maitres de Poste et

des Endroits de Relais.

Par les Regulations de la Police, tous ceux qui louent des chevaux et voitures à Québec, doivent se conformer à l'Or-

donnance concernant la Poste.

DeQuébec chez (a) Voyer à la vieille | Lieues | f.d. | f.d. Lorette,

(a) Le prémier relais, suivant la Loi, est taxé à 5s. les Juges de Paix dans leurs séances, en considération de la chereté des fourages et des mauvais chemins, l'ont augmenté

les Porlier.

AL.

n Jebanne

Duvernay.

Lalanne

ne Robin.

ues Dufaut

b Gabrion.

. le Têtu.

- Saupin.

ois Racicot.

balons, fils.

n Gaucher.

FICIERS

Noms de MAITRES de POSTE et des Endroits de Relais.	Distance en Licues	Taxe d'Eté,	Taxe d'Hiver.	
De Voyer chez Gingras à St.	Lieues.	s.d.	ſ.d.	
Augustin, De Gingras chez Grenier à la	3 et demie.	3 6		
Pointe aux Trembles -	I et demie.	16		
De Grenier chez Dubuës à ditto,	2	2		
De Dubuës à la Riviere de Jacques				
De Dubuës chez Godin, en-de-ça	2 et demie.	2 6		
de la riviere,	2		2	
De Godin chez Marcot au Cap	7.		1	
Santé	2 et demie.		26	
De Pichay à l'Ouest de Jacques				
Cartier, chez Marcot, - De Marcot chez (b) Belisse à	2.	2 .		
Deschambault,	3	3		
De Beliste chez Rolet aux Gron-	A TOTAL		- 3	
dines,	2 et demie.	2 6		
De Rolet chez (c) Beisvert bout	, ,			
de l'Ouest des Grondines,	2	2		

à 756. Voyer n'a droit de demander suivant la Loi que 35. pour mener en ville, mais tout le monde lui en païe quatre pour les raisons sus mentionées.

(b) C'est une très bonne maison, on y trouve d'excellents lits.

(c) Boisvert traverse la Riviere Ste. Anne en biver, et mêne jusques chez Perin. En descendant de Montréal le Relais se prend chez Joseph Goin à Ste. Anne, qui a une bonne maison chaude et des lits très propres, les bôtes sont obligeaus; c'est une très bonne couchée oùl'on peut avoir le meilleur Thé et Cassé pour déjeuner.

De Boisv

Noms de et des Es

Anne, De Joseph à Ste. N.B.

bons li Il men ant ch De (d) P

de la I Guille De Goin Rivier

De Brut Lacroi

nel,

De Lacr au Ca De Roc

> Trois-La p ferent la tax fonne

(d) F biver, e

(e) L qu'ontro y arrête

(d) Perin traverse la Riviere de Batiscan sur la glace en biver, et s'arrête chez Goin.

la taxe pour une ou deux per-

fonnes est 2/6.

(e) La maison de Rocheleau, au Cap, est une des mellieures qu'ontrouve sur toute cette route, et un très bon endroit pour y arrêter.

biver, et Montréal le qui a une bôtes font t avoir le

la Loi que

paie qua-

Pexcellents.

De

Noms de MAITRES de POSTE et des Endroits de Relais.	Distance en Lieues.	Taxe d'Eté.	Taxe d'Hiver.	
De (f) Brown chez Panneton à la	Lieues.	ſ.d.	s.d.	
Pointe du Lac,	3	4		
De Panneton chez Le Sieur à	3	3		
De Le Sieur chez Forbes à la Ri-	,	3		
viere du Loup,	3	3		
De Forbes chez (g) Belaire à Maskinongé,	2	2		
De Belaire chex Lavanture à	4	2		
Neuyotke,	3 et Iguart	3 3		
De Lavanture ches Généreux à				
Berthier,	4	4		
De Généreux chez (h) Lafontaine à Dautray,	2 et demie.	2 6		
De Lafontaine chez Robillard à				
la Valtrie,	3 et demie.	3 6		
De Robillard chez (i) Larche à St. Sulpice,	2 et demie.			
De Larche chez Deschamps à	Z et aemie.	2 0		
Repentigny,	2	2	26	
De Dubreuil bout de l'Ise de				
Montréal, chez (k) Poitres à la	a as Junite			
Pointe aux Trembles, [2 et demie.	2 0		

(f) Une très bonne auberge et bons lits,

(g) Une bonne maison et de bons lits. (h) Un très bon endroit pour coucher.

(i) Larche traverse la riviere en hiver chez Dubreuil, au bout de l'Iste de Montréal, et on lui paie 256.

de Poitras et Montréal, personne ne refuse de lui paier 5s.

Noms de et des E

De Poit

N. B.
woitures;
ne seront
chaque

MAISO

PA

Traverson réal de teau a sé, et là à ‡ Chamble St. Jear De Cha St. Cha Un mil

Traver St. Der St. Ou Sorel,

paffa

t Co gueuil rare qu min; c' deun ch

Taxe d' Eté. ſ.d.

4

3

2 6

6

6

26

Noms de MAITRES de POSTE et des Endroits de RELAIS.

De Poitras à Montréal,

Suputée.

Lieues.

I tiers.

N. B. Ceux qui préferent de voiager dans leurs propres voitures paieront 4 sols par lieue en sus de la taxe, lorsqu'ils ne seront men és que par un cheval, et un demi chelin par chaque cheval lorsqu'ils en prendront plus qu'un.

MAISONS de POSTE depuis Montréal jusqu'à St. Jean. et de la à Sorel, établies en Juillet, 1780.

Maitres

PAROISSES. prix Distance de Poste. Traverse de Mont-[. d. réal dans un Ba-Boutheiller teau au côté oposé, et marche de là à I Longueuil. 4 et demie Chambly, Richard Gill 4 St. Jean De Chambly à Belæil Capt. Foily 4 St. Charles Tetreau Un mile pour aller au pastage,

Traverse St. Dennis, St. Ours. Sorel,

J. B. Tetreau I tiers L. Gadbois P. Lanchevin P. Antaya

I Comme le chemin est extrémement mauvais entre Lougueuil et Chambly, et que ce relais est très long; rare que le même cheval puisse tirer une caleche tout ce chemin; c'est pourquoi qu'il est presque toujours nécessaire d'aves deux chevaux, en ce cas le prix est de 659.

Dubreuil,

ha maison. aier 5s.

Les TRAVERSES se paient séparement des Postes.

Une Caleche.	ditto à 2 Chevaux.	Cheval et
Passage de Jacques	2	
Cartier, 18 sols	24 fols	9 fols
De Ste. Anne, - 15	20	8
De Batiscan, 15	20	8
De Champlain, - 6	9	8
Des Chenaux, 18	24.	9
De Repentigny au bout de l'Isse de Montréal, 60	60	40

ABSTRAITS de l'ORDONNANCE concernant la POSTE.

ES Maitres de Poste doivent sournir des chevaux et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils detiennent un voiageur plus d'un quart d'heure dans le jour, ou une demie heure dans la nuit, et s'ils ne menent pas à raison de deux lieues par heure (quand les chemins le permettent) ils paieront une amende de da. Shelins pour chaque contravention.

Une voiture tirée par un seul cheval sera paré à raifon d'un Sheling par lieue—lorsqu'il y aura deux

chevaux 1/6.

Ceux qui voiageront avec leurs propres voitures paieront 1/2 par lieue lorsqu'elle sera tirée par un cheval de Poste, et 1/6 quand il y aura deux chevaux.

Une personne qui voiagera seule poura porter soolb. pesant de baggage—Deux personnes dans la même volture pourront avoir 35lb. pesant de baggage chacune.

Une charette ou traine prise à louage pour transporter du butin de surplus, sera paie à raison de 9d. par lieue, et portera, s'il est requis, 600lb. pesant.

Un cheval de selle pour un domestique suivant une caleche, ou pour quelqu'autre personne accompagnant une caleche, sera paié à raison de fix pennies par lieue.

Nul l texte que fignées, passera n'y pou requis c

Les les les les canots de Les les

amende fieurs to Il est

> donnan dans fa

> vertisse lence le la Post donné Maitres si un M que ma au dit l suivant de la p

et bor 9 Mar mauva fans a noms fatisfa

Ch:

Nul

eval et

9 fols

8 8 9

40

chevaux
is; s'ils
cure dans
t s'ils ne
e (quand
mende de

païé à raiura deux

voitures
r un chechevaux.
ter Toolb.
nême voichacune.
ir transin de gd.
clant.

vant une npagnant par lieue.

Nul

Nul Maitre de Poste ne menera, sous quelque pretexte que ce soit, au-delà des limites qui lui sont assignées, sous peine d'un Sheling par chaque lieue qu'il passera la prochaine maison de Poste, excepté quand on n'y poura point trouver de voiture, auquel cas il est requis de poursuivre.

Les bateliers ne doivent pas detenir les voyageurs ? ils sont obligés d'entretenir de bons bacs, bateaux et canots où il est nécessaire, sous peine de dix Shelings.

Les Commissaires de Paix sont requis de lever ces amendes par Warrants, sur le serment d'un ou de plusieurs témoins dignes de foi.

Il est ordonné que chaque Maitre de Poste ait l'Cz-donnance qui fait les reglements de la Poste, affichée dans sa maison, pour l'inspection du public, avec l'az vertissement suivant, publié par ordre de son Excellence le Général et signé par le Directeur Général de la Poste pour cette province, auquel le Gouverneur a donné autorité de maintenir le bon ordre parmi les Maitres de Poste en cette province; conséquemment si un Maitre de Poste maltraitait un voyageur en quelque maniere, il faudrait en porter plainte incontinent au dit Directeur, pour que le delinquent soit traité suivant qu'il le merite, afin de éviter semblables fautes de la part des autres.

AVERTISSEMENT.

ES Maitres de Poste sont par le présent strictement requis de faire leur devoir avec promptitude et bonne volonté, conformement à l'Ordonnance du 9 Mars, 1780—et si dans la suite ils reçoivent quelque mauvais traitement des Voiageurs, qu'ils en fassent sans augun delai leur déclaration, en spécifiant les noms de ceux qui les auront insulté, afin d'obtenir satisfaction.

Chaque Maitre de Poste est de plus requis d'apposer dans quelque endroit visible de sa Maison l'Ordonnance

Cy. J. Colling

[32]

sus-mentionnée tout au long, en Anglois et en François, avec le présent Avertissement.

Par Ordre de son Excellence,

HUGH FINLAY, D. G. P.

Du Bureau de la Poste, le 10 de Decembre, 1783.

E S Messieurs qui voiagent frequemment entre Quivec et Montréal, sçavent que la Poste est un établissement des plus utiles et des plus commodes; sans elle il y auroit beaucoup de delais et d'imposition sur le chemin: Il n'y auroit pas moien d'avancer dans certains tems et certaines saisons, sçavoir, dans les tems des labours, des semences et des recoltes, et en toutes saisons lorsque le tems est mauvais, les nuits noires et les chemins bourbeux.

Les Maitres de Poste se sont plaints depuis longtems d'une pratique injurieuse qui s'est infinuée et qui aug-

mente journellement.

Dans les saisons que les habitans n'ont que peu à faire, quelques Messieurs, pour épargner deux ou peut-être quatre sols par lieue, ou pour se dispenser de la peine de changer de voiture, engagent des habitans à les mener quatre, fix, ou huit lieues de fuite, en passant les postes. Les Maitres de Poste observent, qu'ils font obligés de garder un certain nombre de chevaux, et de se garnir de voitures convenables; mais que leurs chevaux restent à rien faire dans leurs écuries à gros fraix, tandis qu'on permet aux habitans de leur ôter le pain de la bouche, lorsque les tems sont beaux et les chemins bons; mais quand ils sont perilleux et qu'on ne peut n.ener qu'avec difficulté, il faut alors que les Postes marchent; personne ne passe les Maisons de Postes en ces tems. -Ils observent, et cela avec justice, qu'ils doivent avoir « le bon avec le mau+ vais, et ils disent qu'à moins que cette façon d'agir, qu'on ne peut se dispenser de blamer, ne soit découragée, les Postes tomberont à terre, et tous ceux qui voiageront

voizgero torquero quand il

ont cout

La pit et le mo fance, d dont on tages pro

> most use there we road: in tain tir time, an ther is b deep.

> The injuriou encrease

In the little to pence pole of carry the passing that the horses the hall their merces.

n Fran-

ľ

G. P.

nt entre eft un des; fans ition fur cer dans dans les es, et en les nuits

ongtems qui aug-

deux ou penser de habitans suite, en bservent, ombre de enables; ans leurs

habitans ems sont ont perilé, il faut passe les , et cela

le maue n d'agir, it découceux qui

ceux qui

voizgeront seront sous le pouvoir des habitans, qui extorqueront ce qu'il leur plaira, et qui ne meneront que quand ils voudront.

Un peu d'attention à ce sujet, disposera ceux qui ont coutume de passer les Maisons de Poste, de faire

à l'avenir comme ils voudroient qu'on leur fit.

La pitoiable confidération d'épargner quelques fols, et le motif intéresse de se procurer un peu plus d'aifance, disparoîtront en confidérant, que la pratique dont on se plaint, privera le public à la fin des avantages provenans d'une Poste bien réglée.

HUGH FINLAY.

Poer-Office, 10th December, 1783.

HE Gentlemen who travel frequently between Quebec and Montreal, know that the Post is a most useful and convenient establishment; without it there would be great delay and much imposition on the road: indeed there would be no getting forward at certain times and seasons, viz. in plowing time, seed time, and in harvest, and in all seasons when the weather is bad, in dark nights, and when the roads are deep.

The Maitres de Poste have long complained of an injurious practice which has crept in, and which

encreases:

In the seasons when the country people have but little to do, some Gentlemen, to save a penny or two pence per league, or to save themselves from the trouble of changing carriages often, engage habitans to carry them four, six, or eight leagues on a stretch, passing the Post-houses. The Maitres de Poste observe, that they are obliged to keep a certain number of horses, and provide proper carriages, but that their horses stand idle in their stables at great expence whilst the habitans are permitted to take the bread out of their mouths, when the weather is since and the roads

good; but when it is perilous and a hardship to drige, they are obliged to turn out; no person passes a Posthouse at these times.—They very justly observe, they ought to have the good with the bad, and they say, that unless this blameable practice is discouraged, the Post will fall to the ground: Then will all travellers come under the power of the country people, who will exact just what they please, and drive but when they will,

A little attention to this matter, will dispose those who have made a practice of passing the Post-houses,

to do as they would be done by.

The paltry confideration of saving a few pence, or the selfish motive of more ease, will vanish when one considers that the practice complained of will in the end deprive the public of the great benefits arising from a well regulated Post. HUGH FINLAY.

CATALOGUE du Clergé Séculier et Regulier du Diocèse de Québec.

Mgr. JEAN OLIVIER BRIAND, Evêque de Québec.
Mgr. Louis Philippe Mariochaux d'Esglis.
Evêque de Doryllée, Coadjuteur de Québec.

M. Gravé.

M. St. Onge, M. Montgolfier,

M. Hubert.

Vicaires Généraux.

GOUVERNEMENT de QUEBEC.

EN LA VILLE.

M. Augustin Hubert, Curé,

M. Lefebvre, Vicaires.

M. Lancto,

. . . .

Au Séminaire.

M. Bedard, Supénieur.

M. La Haille, M. Robert.

M. Gravé,

Le R. F Le Pere

Le R. P Le Pere

M. Cho

Mgr. d' M. Hat M. Gui

M. Le

M. Dul Le P. I

M. Gat M. No

M. Gri M. Vei

M. Jea M. Ve

M. Ber M. Sar

M. Ro M. Las

M. Las M. Ga

M. Be

M. Pa

M. Pa M. Ve

M. Fo M. Le

Aux

to drize, is a Postve, they they fay, aged, the travellers ple, who

pose those st-houses,

ut when

pence, or when one ill in the ifing from LAY.

gulier du

e Québec. 'EsGLIS, ébec.

EC.

[35]

Le R. Pere de Glapion, Supérieur.

Le Pere Cafot,

Aux Récollets.

travellers Le R. Pere Berey, Supérieur et Commissaire-général, ple, who Le Pere Isidore. Le Pere le Simple,

A l'Hôpital général.

M. Choret, Chaplain, | M. Raisine.

En l'Iste d'Orléans.

Mgr. d'Efglis, St. Pierre et St. Laurent.

M. Hamel, Vicaire de Mgr. d'Esglis.

M. Guichaux, Ste. Famille.

M. Le Guern, St. François, M. Pinet, St. Jean.

Côté du Sud du fleuve.

M. Dubois, Bécancour.

Le P. Louis, Récollet, St. Jean, St. Pierre et Gentilly.

M. Gatien, Lotbiniere et Ste. Croix.

M. Noël, St. Antoine.

M. Griault, St. Nicolas.

M. Verreau, l'ainé, Ste. Marie.

M. Jean, St. François et St. Joseph.

M. Vesina, St. Henri.

M. Berthiaume, Pointe Lévi et Beaumont.

M. Sarault, St. Charles.

M. Roy, St. Gervais et Protais.

M. Lagroix, St. Michel et Beaumont.

M. Lamotte, Vicaire de M. Lagroix.

M. Garrault, St. Vallier et Beithier.

M. Bedard, St. François et St. Pierre.

M. Perrault, le jeune, St. Thomas.

M. Panet, le jeune, l'Islet,

M. l'aquet, le Cap St. Ignace et l'Isle aux Oies,

M. Verreau, le jeune, St. Roch.

M. Foucher, St. Jean-port-jolie

M. Lefebyre, Ste. Ange.

Me

36

M. Panet, l'ainé, Riviere Ouelle.

M. Truteau, Kamouraika.

M. Leclerc, Cacouna, l'Isle Verte et Rimouski.

M. Le Roux, Isles de la Madelaine.

M. Bourg, Riviere St. Jean, Acadie, Baie des Chaleurs et Gaspé.

M. M'Donald, Isle St. Jean,

Coté du Nord du Fleuve.

M. Aubry, Tadoussac et tous les postse.

M. Compain, Isles aux Coudres, Eboulemens et Malbaie.

M. Gagnon, Baie St. Paul et Petite Riviere.

M. Corbin, St. Joachim.

M. Dérome, St. Anne et Ste. Ferreol.

M. Réné Hubert'et Louis Hubert, Chateau Riché et Ange Gardien.

M. Renaud, Beauport.

M. Borel, Charlesbourg.

Le P. Girouft, fésuite, Nouvelle Laurette.

M. De Lotbiniere, Ancienne Laurette.

M. Deschenaux, Set. Foi.

M. Beriau, St. Augustin.

M. Bailly, Pointe aux Trembles et Ecureuils.

M. Filion, Cap Santé.

M. Labadie, Deschambault.

M. Guay, St. Anne et Grondines.

M. Morin, Vicaire de M. Guay.

M. Huot, Baptistkan, Champlain, Ste. Génévive, et Riviere des Envies.

GOUVERNEMENT de MONTREAL. EN LA VILLE.

Au Séminaire.

M. Montgolfier, Supérieur du Séminaire, Curé.

M. Guay, M. Guillemin,

M. Poncin, M. Dufau.

M. Braffier, M. Ecuyer.

M. Dezery,

M. Cu

Le R.

Le R.

M. Ga

M. Co

M. Be

M. Ba M. For

M. Ra

M. Ma

M. Rei

M. Let

EN

M. St. Po

M. Ma

M. Ber Le P.

M. Rin

M. Cat

M. Por

M. Ar

M. De M. St.

M. Pet

M. Br

M. For

M. Be M. Pro

M. Pe

Mrs. Q

Mrs. H

[37]

M. Curateau.

Aux Jesuites.

Le R. P. Well, Supérieur.

Aux Récollets.

Le R. Pere Théodore, Supérieur.

Paroisses de l'Isle de Montréal.

M. Gallet, Lachine ...

M. Conefroye, Pointe Claire.

M. Besson, Ste. Genevieve et Ste. Anne.

M. Bauzel, St. Laurent.

M. Fortin, Sault aux Récollets et Riviere des Prairies.

M. Racine, Pointe aux Trembles et Longue Pointe.

De l'Isle Jesus.

M. Marchant, St. François.

M. Renoyer, St. Vincent de Paul.

M. Lemaire, St. Martin et Ste. Rose. Côté du Nord du Fleuve.

EN LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

M. St. Onge, desservant le Cap de la Magdelaine et la Pointe du Lac.

M. Mailloux, Curé des Trois-Rivieres.

M. Bertrand, Yamachiche.

Le P. Petrimoult, Récollet, Riviere du Loup.

M. Rinfret, Maskinongé.

M. Catin, St. Cuthbert.

M. Pouget, Berthier.

M. Archambault, la Valtrie, la Noray et St. Paul.

M. De Lorimier, St. Sulpice.

M. St. Germain, Repentigny.

M. Petrimoult, St. Pierre du Portage à l'Assomptions

M. Bro, St. Jacques de la Nouvelle Acadie.

M. Foucher, St. Henri, de la Mascouche.

M. Beaumont, la Chenave.

M. Proult, Terrebonne.

M. Perrault, l'ainé, Riviere du Chêne et Blainville.

Mrs. Guichard et Brun, Lac des deux Montagnes.

Mrs. Hubert et Payet, an Detroit, &c.

, , , , , ,

Cáté

ki.

des Cha-

s et Mal-

Riché et

le.

névive, et

EAL

uré.

[38]

Côté du Sud du Fleuve.

M. Deguyre, St. Michel de Vaudreuil,

M. Denau, Soulange et l'Isle Perot.

M. Dumouchel, Chateauguai, et St. Regis.

M. Ducharme, le Sault St. Louis.

M. Gamelin, St. Philippe et St. Constant,

M. Chauvaux, Ste. Margueritte de Blairfindie.

M. Filiau, la Prairie.

M. Demeulle, Longeuil.

M. Dufroft, Boucherville.

M. Duburon, Varennes.

M. Carpentier, Vescheres.

M. Kimbert, Contrecœur.

M. Martel, le jeune, Sorel et l'Isle du Pas.

Le P. Chrisostome, Récollet, Maska.

M. Lenoir, St. François.

M. Braffard, Nicolet et Baie du Fevre.

En la Riviere Chambly.

M. Menard, Chambly.

M. Picard, Pointe-Olivier.

M. Du Rouvray, St. Hyacinthe.

M. Noiseux, St. Mathieu de Belæil.

M. Martel, l'ainé, St. Charles.

M. Gervaise, St. Antoine.

M. Cherrier, St. Denis.

M. Porlier, St. Ours.

Clergé de l'Eglise Anglicane dans la Province de Québec.

David François de Monmollin, Recteur de Québec. David ('habrand De l'Isle, Recteur de Montréal. Jean Baptiste Leger Veyssiere, Recteur des Trois-Rivieres. James Tanswell, Maitre de l'Academie de Quebec. PRII

tites ra riciers grande tuyaux naire, on labo mel, d ci-aprè les fucs

autre of feroit n possible ainsi qu propre molécu les devi

de la no duisent produis car lors proprie

ne fait la char terre, la terr pluies

On destine double fertile donne

[39] SUR LES

PRINCIPES d'AGRICULTURE.

'OB!ET qu'on se propose en labourant les d terres est de faciliter la multiplication des petites racines qui conduisent à la plante les sucs nourriciers; car les racines s'étendent à des distances plus grandes qu'on ne croiroit, et au lieu de deux ou trois tuyaux que chaque grain produit par la culture ordinaire, il s'en éleveroit dix ou douze et même plus, 's on labouroit les terres selon le système de M. du Hamel, du moins il le prétend ainsi, comme on le dira ci-après. L'eau est un véhicule nécessaire pour que les fucs nourriciers passent dans les plantes; mais d'un autre côté sans une chaleur convenable, cette eau leur seroit nuisible; il faut donc faciliter, le plus qu'il est possible, l'introduction de l'eau et des rosées de la terre, ainsi que celle des rayons du soleil; or, rien n'est plus propre à produire ces effets, que de reduire la terre en molécules les plus petites qu'il est possible, et plus on les devise, plus on met le terrein en état de fournir de la nourriture aux plantes, et c'est l'effet que produisent les Jabours multipliés. Un autre effet qu'ils produisent encore, est de détruire les mauvaises herbes, car lorsqu'une terre en est bien nette, le froment s'approprie toute la substance de cette terre...

2. Les labours rendent les torres plus fertiles que ne fait le fumier, et sont bien moins dispendieux; car la charrue ne divise pas seulement les molécules de la terre, elle les change de place et renverse le terrein; la terre soulevée se laisse pénétres par les rosées, les

pluies et le soleil.

On donne trois ou quatre labours aux terres qu'on destine pour le froment: on a même éprouvé que si on double le nombre des labours, les terres en seront plus fertiles, que si elles avoient été beaucoup sumées. Pour donner trois labours de plus à un arpent, il n'en peut

E 2 couter

vince de

Québec.

s Trois-

Quebec.

couter que 18 liv. au lieu qu'il en couteroit plus de 60 liv. si on étoit obligé d'acheter le sumier. Pour dont ner de bons labours aux terres fortes, il est absolument nécessaire que les mottes soient bien rompues et réduites en petites molécules, afin de faciliter à la terre le passage de l'eau et des rayons du soleil. Les terres légeres n'exigent pas tout à fait tant de labours.

On peut, avant que de labourer, briser les mottes avec un roleau pourvu que la terre ne soit pas trop humide: on doit en dire de même pour la méthode

de herser les terres après qu'elles sont semées.

On doit labourer par billons dans les terres sabloneuses: on laboure la terre à plat; on la seme et on enterre le grain avec la herse; puis on forme à deux pieds les uns des autres, de profonds sillons avec une charrue saite exprès, c'est ce qu'on appelle billonner.

Labours des terres a bled, selon la méthode ordi-On en doit donner trois avant de les ensemencer. Le premier en automne, ou du moins au commencement de Novembre: il a pour but d'ouvrir la terre et de détruire les mauvaises herbes, c'est ce qu'on appelle en bien des pays faire la cassaille, et en d'autres guereter. On doit faire les raies les plus droites et le plus piès l'une de l'autre qu'il est possible : quand on laisse le chaume de la précédente dépouille, il faut que le labour soit plein et profond pour que le chaume se mêle avec la terre. Après ce premier labour, on doit émotter ou casser les mottes, afin que la terre soit plus maniable et mieux préparée pour recevoir les influences de l'air, ce que l'on fait ordinairement avec la herse ou le casse-motte. Le second laboure se doit faire après le hiver, et même un peu plus tard selon le tems, on l'appelle binage: il est destiné à détruire les mauvaises herbes qui croissent sur le gueret, ainsi il doit être profond. Le troisieme se donne lorsque l'herbe commence à abonder, on l'appelle tierçage, c'est celui qui précede la semaille; il doit être aussi profond:

fond: Les te fone l bours; il suffi

Lah dinairi vant d de la de premie les cen le moi

de terr Reg

doit co profon huit p

dans u terre es comme dans u une pl terre s généra

fréque graffes au mo forte o élever

pelle l cufes

us de 60 ur don; olument es et réla terre es terre s

s mottes pas trop méthode

es fablome et on he à deux avec une illonner. ode ordiensemenau com-'ouvrir la ce qu'on en d'auus droites e: quand e, il faut e chaume bour, on terre foit ir les innt avec la re se doit d felon le truire les

, ainfi il

e lorsque

çage, c'est

auffi pro-

fond:

fond : on doit fumer les terres ayant que de le donner. Les terres qui poussent beaucoup d'herbes, comme sont les fortes, demandent quatre et même cing labours; et alors on n'en donne que deux pleins, mais il fussit de deux ou trois aux terres légeres et fabloneuses.

Labours des terres à menus grains. On donne ordinairement le premier avant l'hiver, et le second avant de semer: il y a des gens qui brûlent le chaume de la derniere dépouille vers la Saint Martin, et par le premier labour qu'ils font en même tems, ils mêlent les cendres avec la terre, et ils donnent le second vers le moi de Mars, tems auquel on ensemence ces sortes de terres.

Regles à garder dans le façon de labourer.

Le laboureur avant de commencer son labour, doit connoître la qualité du champ, et savoir s'il a la profondeur suffisante: elle doit être au moins de dixhuit pouces de bonne terre; il doit essarter et épier-

rer la terre avant chaque façon.

2 Ne point labourer ni trop tôt, ni trop tard, ni dans un tems trop froid, ni par la pluie, ni lorsque la terre est trop imbibée d'eau, ni quand elle est trop féche, comme dans les grandes chalcurs, mais il doit le faire dans un tems couvert, un peu humide, comme après une pluie ou de grands brouillaids; car il faut que la terre soit un peu adoucie par la moiture de l'air. En général, on peut labourer les terres humides par un tems fec, et les fabloneuses par un tems humide.

3 . Donner des labours plus ou moins profonds et fréquens, selon la qualité de la terre: ainfi, les terres grasses, humides, et les novales, doivent être labourées au moins trois fois et très profondément, et de telle sorte que le coûtre avance bien avant, sans néanmoins élever une trop grande largeur de terre, ce qu'on appelle labourer à vive jauge; au contraire, les sablon-

cuses et pierreuses doivent l'être peu.

4° On doit mettre en fillons, et à fillons hauts toutes

teutes les terres où l'on trouve à quelques pieds de profondeur un lit d'argile, de glaife, ou d'autre terre graffe et compacte, qui garde l'eau sans qu'elle passe ou filtre au travers, parceque l'eau ne pouvant penétrer dessous les sillons aident à l'égouter et empêchent que les terres ne soient trop humides. Les sillons ne doivent point être trop longs, parcequ'ils ne peuvent être bien droits,

et qu'ils fatiguent trop les bêtes.

9 On doit mettre en planches ou labourer tout-àfair à plat les terres où l'on trouve à quelques pieds de profondeur des carrieres, ou un lit suffisamment épais de pierre, de fable, et de toutes autres especes de terres au travers desquelles l'eau filtre aisément: il seroit inutile de faire des fillons dans cette espece de terrein. Tel est celui des environs de Paris et de diverses provinces, que l'on laboure en planches, ou tout-à-fait à Ceux dans lesquels l'eau passe le plus vîte doivent être à plat, et ceux ou elle filtre plus lentement, en planches. Enfin, labourer en travers sur une colline, et non pas de haut en bas comme fur les terreins unis, pour le soulagement des bêtes. Dans les montagnes et les coteaux, il seroit bon d'y faire dans les endroits nécessaires quelques rigoles qui traversent les fillons, non en ligne directe mais en zigzag pour éviter le ravage de l'eau.

6? Les fillons doivent être égaux et droits pour mieux détruire toutes les herbes et rendre la terre plus fertile: le laboureur doit marcher toujours dans la raie la plus nouvelle pour ne pas repiquer le labour.

En général, les fillons doivent être plus élevés et moins longs dans les terres humides et grasses, que dans les terroirs secs. Dans les premiers, ils ne doivent être que de quatorze à quinze pouces de largeur sur treize ou quatorze de hauteur. A l'égard des terres fortes qui boivent l'au, on peut les labourer en planches larges de huit à dix pieds, mais dont le milieu doit être plus élevé que les extrêmités,

Nouvelle

Nov laboure l'autre on des qu'il n terrein Septen Ceux q fentent moins vante l quand téitéré ces, et haut to côté de la moit tentrio ne pré n'effuy échauf égal et l'auteu

> Au les che des lie pece e dire q les ba moins

de cet curer aux p chaqu remp [43]

Novelle observation sur les sillons. La plupart des laboureurs les font indifféremment d'un sens ou de l'autre selon leur routine ou leur caprice. La direction des fillons n'est cependant point indifférente, lorsqu'il n'y a pas d'empêchement; c'est-à-dire, dans un terrein uni, il est essentiel de les aligner toujours du Septentrion au Midi, et non de l'Orient à l'Occident. Ceux qui sont dans cette derniere disposition ne présentent en hiver qu'un côté au soleil qui le degele, du moins en partie, aux environs du Midi: la nuit suivante le même côté regele; le soleil le degele encore quand il repatoit: cette opération du soleil souvent réitérée met le bled, pour ainsi dire, entre deux glaces, et le fait périr la plupart, de façon que dans le haut tems il ne s'en trouve presque plus de ce même côté des sillons: ce qui diminue la récolte de près de la moitié. Ceux au contraire qui font alignés du Septentrion au Midi, ne courent pas le même risque : ils ne présentent que leurs pointes au soleil, leurs côtés n'effuyant ses rayons qu'obliquement n'en sont pas échauffés et degelent de même : le bled y est toujours égal et la récolte meilleure. Cette observation est de l'auteur de la pratique des défrichemens.

Au reste, les bêtes qu'on emploie au labourage, sont les chevaux on les bœuss, ou les mules, selon l'usage des lieux; on emploie ordinairement ceux dont l'espece est la plus commune dans le païs. Il est vrai de dire que les chevaux sont beaucoup plus d'ouvrage que les bœuss, mais ceux ci résistent plus au travail, sont moins sujets aux maladies, et coûtent moins à nourrir.

Labours suivant la nouvelle culture. L'auteur de cette nouvelle méthode, les vrais moyens de se procurer une abondance de bled sont, z o de saire produire aux plantes beaucoup de tuyaux: 2 de saire porter à chaque tuyau un grand épi : 3 que chaque épi soit rempli de grains bien nourris. Or, c'est par les labours qu'on donne aux plantes, lorsqu'elles vegetent

ilieu doit Nouvelle

e pro-

graffe

u filtre

dessous

terres

t point

droits,

tout-àpieds de

nt épais le terres

1 feroit

terrein.

fes pro-

à-fait à

îte doi-

tement.

une col-

es mon-

dans les

erfent les

ur éviter

its pour

erre plus

dans la

élevés et

ffes, que

s ne doi-

e largeur

des terres

en plan-

bour.

ct

et qu'elles prennent leurs accroissements, qu'on peut obtenir ces trois effets. Il prétend que ce n'est que par sa nouvelle maniere de cultiver les bleds qu'on peut esperer ce succès; il développe l'utilité de chaque labour qu'on doit donner aux terres. Selon ses principes, le labour avant l'hiver a pour objet de faire écouler les eaux et de préparer les terres à être ameublies par les gelées de l'hiver. Celui qu'on donne après les grands froids passés, fait produire aux plantes. une grande quantité de tuyaux: les labours, suivans, et jusqu'à ce que les bleds soient défleuris, font fortifier les plantes, allorgent les tuyaux, et donnent la groffeur aux épis. On ne peut pas absolument déterminer le nombre de ces labours: il dépend de l'état des terres: car si, par exemple, elles étoient trop humides, il n'en faudroit pas faire dans ce tems-là. En général, il est constant qu'un labour avant que les épis sortent des tuyaux est très utile; mais le dernier est le plus important, il fait que les grains se forment jusqu-à la pointe de l'épi, et qu'ils groffissent : il faut le faire des que les fleurs sont pasiées.

Il veut qu'on exécute le premier labour du printems, de cette maniere: 1 ? Il faut nécessairement donner quatre pieds aux plattebandes, et avoir attention que les rangées soient conduites bien droites; 2 ? tirer une raje en renversant la terre de la plattebande, et se regler de façon qu'il ne reste plus que le terrein suffisant pour que la seconde raie puisse approcher à deux ou trois pouces de la rangée semée. Comme cette premiere raie regle toutes les autres, il est important qu'elle soit parallele aux rangées, quand même on devroit faire conduire les chevaux par la bride; c'est le moyen d'éviter les embarras qui pourroient dégouter de la nouvelle methode. Or, cette premiere raie étant bien dirigée, toute la plattebande se laboure avec facilité; 3 P faire la seconde raie dans le même sens que la premiere, en approchant fort près des rangées ; 4 ? faire

la trois côté des ment fo grande bourer geur qu côté d labouré feule r

côté de

Le fiverfer quand laisse I mais for raie que faire ne pou tente des ran ou deux attelé e

des rar
roue to
foc) il
tout pr
du côt
rempl
qu'il e

cinq p

la chai

d'expl ferme fept b

la

f 45]

on peut

n'est que

is qu'on

e chaque

les prin-

faire é-

re ameu-

donne a-

c plantes.

Juivans,

nt forti-

nnent la

nt déter-

de l'état

trop hu-

s-là. En

e les épis

ernier est

forment

: il faut

printems,

nt donner

ntion que

tirer une

et se re-

ein luffil-

à deux ou

cette pre-

rtant qu'.

n devroit

le moyen

ter de la

tant bien

facilité ;

ue la pre-

4 ° saire

la troisieme en sens contraire et renverser la terre du côté des rangées: par-là on remplit le sillon précedémment formé, et les racines peuvent s'étendre dans cette grande épaisseur de terre remuée: 5 ° continuer à labourer dans le même sens et donner le plus de largeur qu'on peut à la bande de terre que l'on verse du côté des rangées, jusqu'à ce que la plattebande soit labourée très près de l'autre rangée; et finir par une seule raie, que l'on exécute, en renversant la terre du côté de la rangée où l'on vient d'ouvrir un sillon.

Le second labour se fait ainsi. On continue de renverser la terre du côté où l'on n'a fait qu'une raie; et
quand on est arrivé à l'autre bord de la plattebande, on
laisse la valeur d'une raie que l'on ne laboure point,
mais sur laquelle on renverse la terre de la derniere
raie que l'on laboure. Au reste, on peut se dispenser
de faire ce sécond labour avec la charrue, quand la terre
ne pousse pas de trop mauvaises herbes, et on se contente de passer le cultivateur (sorte de charrue) auprès
des rangées. Ensin, on finit les labours en passant une
ou deux sois au milieu des plattebandes le cultivateur
attelé de deux chevaux, parcequ'il entre quatre ou
cinq pouces plus avant en terre que ne pourroit saire
la charrue.

Pour parvenir à renverser toujours la terre du côté des rangées (ce qui est en esset dissille, parceque la roue tombant dans les sillons dérange la direction du soc) il faut ouvrir à tous les labours un petit sillon tout près des rangées, par lequel on renverse la terre du côté de la plattebande, et sur-le-champ on doit remplir ce sillon, et renverser exactement, et le plus qu'il est possible, la terre sur le pied du froment.

Prennons, pour exemple, une ferme de 300 arpens. d'exploitation. 1 Un laboureur qui a une pareille ferme doit avoir trois charrues roulantes, et au moins fept bons chevaux: 2 il donne trois labours aux 100 arpens de ses terres qui sont destinées pour le

froment:

froment s ceux qui sont bien montés en chevaux donnent quatre façons à a portion de leurs terres qui reçoit plus difficilement le dégré d'attenuation nécessaire; on peut estimer ces terres à douze ou quinze arpens: 3° il donne deux labours aux terres qu'il destine à porter de l'orge, des pois, &c. et un labour à celles qui doivent produire de l'avoine: d'autres en donnent deux; et comme dans ce compte il y a des terres labourées deux sois; on peut les estimer au tiers de la sole qui est 24 arpens.

Selon les principes de cette sorte de culture, le même laboureur qui a une pareille serme, doit destiner cent cinquante arpens de ses meilleures terres à être ensemencés en froment: et leur donner cinq labours.

Laboure des Jardins. On les fait ordinairement à la bêche et à la houe: le premier labour confiste dans le défrichement du jardin; on le fait dans un teme sec pour les terres humides ou fortes, il doit être profond, et donné dans un tems humide pour les terres legeres et pierreuses.

On donne quatre et même jusqu'à cinq et six labours par an aux arbres fruitiere; au printems, et à la Saint Jean, à la fin d'Aout et avant l'hiver, mais on ne doit jamais les iabourer quand ils sont en fleur. On doit labourer souvent les plantes potageres; ce labour doit être fait à la bêche lorsqu'on veut planter ou semer; on en doit faire de prosonds au milieu des quartés, et de legers parmi les menus légumes. On sersouit, ou on bêche les plantes, qui sont près les unes des autres: on divise pour cela les quarrés dans l'ur largeur en diverses planches de quatre à cinq pieds, séparées par des petits sentiers.

JUSTIFICATION qui porte sa PREUVE. VOUS décriez mes Vers, cela n'est pas loyal, Disoit à son ami le Poëte Sylvandre: Moi? dit l'autre; comment en dirois-je du mal? Je n'ai jamais pû les entendre. Ď

Pour n
Il crut
Il appe
Renon

Je te fa Blaife a Prend l Mais p

F'est co

RÉ

Mascar

Dont i Plus, t Je dois Mes ci

Quatre

qui requinze
res qu'il
n labour
utres en
l y a des

ture, le t destiner res à être labours. rement à siste dans un teme être proterres le-

au tiers

et fix lans, et à la
mais on
en fleura
es; ce laclanter ou
des quarOn feres les unes
dans l'ur

REUVE.

pieds, fé-

a mal ?

[47]

LE CHARTIER DEVENU COCHER.

ANS un certain pais il étoit un Chartier
Qui passoit constamment dans tout le voisinage
Pour un prodige du métier.

Il n'étoit si prosond bourbier,

Dont il me se tirât toujours avec courage.

An Lout de quelque tems le Seigneur du village

rour mener son carosse eut besoin d'un Cocher.

Il crut ne devoir pas l'aller plus loin-chercher:

Il appelle notre homme, et lui dit: Viens-çà, Blaise,

Renonce à ta charette, un bien plus noble emploi

Va t'attacher auprès de moi,
Je te fais mon Cocher, en seras-tu bien aise?
Blaise accepte l'honneur, rend grace à son Patron,
Prend les rênes en main, hasarde l'avanture;
Mais pour son coup d'essai le nouveau Phaëton
Versa son maître et brisa la voiture.

De bon Chartier mauvais Cocher, G'est ce qu'à bien des gens on pourroit reprocher.

CRÉANCIERS FRUSTRES.

Prêt d'aller subir la sentence
Qui l'envoyoit à la potence,
Mascarille disoit, en comptant par ses doigts,
Combien de gens à qui je dois!
D'abord un quartier à mon hôte,
Dont il se promettoit d'être payé sans saute:
Plus, tant à mes voisins, tant dans maints cabarets,
Je dois en cent endreits, au sauxbourg, au Marais,
Mes créanciers comptoient tous sur mon industrie;
Mais hélas, qu'est-ce que la vie!

Quatre écus me restoient; ils m'ont été hapés, Je n'ai pas le sou pour leur rendre, Et dans une heure on me va pendre, Voila des gens bien attrapés!

Poins

[48]

Poids et Cours de la Monnoie en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L'OR.			C. établi.						
24 162 40 100	46	705	grs.	*	•]•	a.	11.	MA	
La Portugaise pésant	-	18	6	4:	0	0	96	0	-
La Moydore -	- 1	6	20	1	10	0	36	0	Ċ
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	>	17	0	3	12	0	84	0 0	2
La Guinée - Le Louis d'Or -	- *	15	8	1	3	4	.28	0 0	>
Le Louis d'Or -	-	5	3	I	2	.6	27	0016	0
En paiant deux pen	nys	un	fart	hin	g (o	u qu	atre	fol	8
et demi) pour chaque									

L'ARGENT.	į.	546		tabli.			
La Piastre Espagnole			たの	50	16	1.	0
L'Ecu d'Angleterre	-	-	0	5 6	6	12	0
L'Ecu de France de 6 1			10-	5 6	6	12	Ó
L'Ecu de Erance de 4 l	ivres	10 >		4 2			
Le Shelling Anglois		• '	0	1 1	I	6	0
La pièce de France de v quatre fols tournois	ingt-	· >	o ·	ı ı.	1	6	0
L'Escalin	-	- 1	0	10	I	4	0
La pièce de France de t fols tournois	rente	rix >		1 8	1		

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénominées, les plus hautes comme les plus hasses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront legalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

la Proce du 29

An. C. 4. C. 96 o c. 36 o o 84 0 0 28 0 0 27 0 0 uatre fols

poids.

An. C. 11. f. d. 6 0 0 6 12 0

6 12 0

d'Or ou omme les rens taux. e d'elles, tes dettes

